



COMMUNIQUÉ

SIXIÈME RÉUNION DU COMITÉ D'ÉVALUATION MACROÉCONOMIQUE PAR LES PAIRS DE LA SADC

(PAR VIDÉOCONFÉRENCE)

15 JUILLET 2020

1. Le Comité d'évaluation par les pairs (le Comité), composé des ministres chargés des finances et de l'investissement de la SADC ainsi que des gouverneurs des banques centrales de la SADC, s'est réuni par vidéoconférence le 15 juillet 2020.
2. Cette réunion virtuelle avait pour but de faire le point des progrès réalisés par les différents États membres dans la poursuite des cibles de convergence macroéconomique (MEC) de la SADC, d'identifier les risques qui pèsent sur les perspectives économiques de la région et de concevoir les mesures politiques qui s'imposent afin de les atténuer. À cet égard, le Comité a également examiné un rapport sur l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les performances réalisées par les États membres par rapport aux cibles de convergence macroéconomique.
3. Le Comité a aussi examiné les rapports d'évaluation par les pairs établis sur la République démocratique du Congo et la République-Unie de Tanzanie. C'est la deuxième fois que ces deux États membres faisaient l'objet d'un examen par les pairs depuis le lancement du mécanisme d'évaluation macroéconomique par les pairs de la SADC en mai 2013 à Maputo (Mozambique).
4. Le Comité a noté ce qui suit :

S'agissant de la République démocratique du Congo

- 4.1 La République Démocratique du Congo continue de mettre en œuvre les recommandations émises par le Comité d'évaluation par les pairs en 2017. Par conséquent, l'économie s'est renforcée au cours des dernières années, ce qui a permis d'améliorer les performances du pays par rapport aux cibles primaires et secondaires de convergence macroéconomique.

- 4.2 La croissance du produit intérieur brut (PIB) s'est améliorée, passant de 2,4 p. cent en 2016, à 3,7 p. cent en 2017 et à 5,8 p. cent en 2018, mais a ralenti à 4,4 p. cent en 2019, dû en grande partie au ralentissement de la production minière survenue dans un contexte de faiblesse de la demande mondiale qui a induit la chute des prix des produit miniers.
- 4.3 L'inflation a ralenti fortement, passant de 31,0 p. cent en 2018 à 4,6 p. cent en 2019 et devrait, selon les projections, s'élever à 11,0 p. cent en 2020.
- 4.4 Dans le même temps, le système de budget de trésorerie a permis à la République démocratique du Congo d'enregistrer un excédent budgétaire de 0,2 p. cent du PIB au cours de la période 2016-2018, et un déficit marginal de 0,2 p. cent du PIB en 2019.
- 4.5 À la fin de 2019, la dette publique de la République Démocratique du Congo s'élevait à 13,3 p. cent du PIB, chiffre largement inférieur au seuil de 60 p. cent fixé par la SADC.

S'agissant de la République-Unie de Tanzanie

- 4.6 La République-Unie de Tanzanie a continué à mettre en œuvre le Plan quinquennal de développement, phase II, 2016/17 – 2020/21 (FYDP II) ainsi que les recommandations formulées par le Comité d'évaluation par les pairs (PRP) suite à l'évaluation qu'il avait précédemment entreprise.
- 4.7 Par conséquent, l'économie du pays a réalisé une croissance robuste de 6,9 p. cent en moyenne sur les trois dernières années (2016-2018), ce qui est conforme à la cible de convergence macroéconomique de la SADC fixée à 7 p. cent au moins.
- 4.8 Le taux d'inflation de la Tanzanie a, au cours au cours des quatre dernières années, tourné en moyenne autour de 4,4 p. cent, chiffre qui se situe dans la fourchette de 3 à 7 p. cent, fixée comme cible à atteindre par la SADC et est inférieur à la cible moyenne nationale à moyen terme de 5 p. cent.
- 4.9 Le déficit budgétaire de la République-Unie de Tanzanie en pourcentage du PIB s'est creusé au cours de la période considérée, passant de 1,4 p. cent du PIB en 2016 à 2,5 p. cent du PIB en 2018, mais s'est amélioré en 2019 à 2,3 p. cent du PIB, chiffre qui se situe dans les limites de la cible régionale de 3,0 p. cent. La dette publique est restée en deçà du seuil de 60 p. cent du PIB, s'élevant en moyenne à 40,1 p. cent entre juin 2016 et juin 2019.
- 5. Le Comité a examiné et approuvé les rapports établis par les missions d'évaluation et a recommandé des propositions de politique générale pour la République démocratique du Congo et la République-Unie de

Tanzanie. Il a salué l'engagement pris par les autorités de ces deux pays de mettre en œuvre ces recommandations.

6. Le Comité a félicité, d'une part, le Royaume d'Eswatini et le Mozambique et, d'autre part, Madagascar, pour avoir entrepris les évaluations par les pairs pour la République-Unie de Tanzanie et la République démocratique du Congo respectivement.
7. Le Comité s'est convenu que l'Angola, la Namibie et le Zimbabwe seront les prochains États membres à faire l'objet d'une évaluation par les pairs en 2020/2021.
8. Le Comité a exprimé sa gratitude à la République Unie de Tanzanie, le président de la SADC, de la réception et de l'accueil chaleureux qui lui ont été réservés au cours de la réunion.

Secrétariat de la SADC

15 juillet 2020